

Les grands principes de la réforme

1/ Pourquoi faire une réforme des rythmes éducatifs ?

Pour favoriser la réussite éducative de tous les enfants.

En effet, le constat est partagé par tous : les rythmes auxquels sont soumis aujourd'hui les enfants dans notre pays sont inadaptés. De fait, l'école primaire française compte aujourd'hui 144 jours de classe par an contre près de 190 en moyenne dans les autres pays de l'OCDE. Rappelons qu'avant la suppression de la neuvième demi-journée de classe il y a quatre ans par Nicolas Sarkozy, les élèves bénéficiaient de 180 jours de classes pour assurer des programmes qui n'ont pas été allégés.

Ainsi, la journée scolaire des petits Français est la plus longue d'Europe sur un nombre de jours travaillés dans l'année le plus faible. De fait, la charge de travail quotidienne qu'ils supportent est une des plus élevées du monde : ces rythmes imposés aux enfants nuisent à la qualité de leurs apprentissages et à leur bien-être.

François Hollande avait clairement indiqué son souhait de réformer cette organisation lors des échéances électorales du printemps dernier. La Concertation Nationale, inédite, pour la Refondation de l'École de la République qui s'est déroulée de juillet à octobre dernier et a mobilisé de très nombreux acteurs de l'Éducation (enseignants, pédagogues, élus, chronobiologistes, médecins, associations de parents, etc.), s'est également emparée de ce sujet et a préconisé d'alléger les journées et d'étaler le temps scolaire sur la semaine comme sur l'année.

La nécessité d'une réforme des rythmes a été reprise par le gouvernement qui prépare les dispositions législatives et réglementaires que toutes les communes du pays devront mettre en œuvre.

2/ En quoi consiste la réforme portée par le gouvernement ?

Le projet ministériel prévoit de revenir à une semaine de 9 demi-journées d'école pour les enfants. Ainsi, chaque journée scolaire actuelle est allégée de 3/4h. Sur les 4 jours d'école que nous connaissons aujourd'hui (lundi, mardi, jeudi et vendredi), trois heures par semaine sont ainsi dégagées. Celles-ci sont regroupées sur le mercredi matin, où les écoles vont accueillir les enfants.

Ces 3/4h d'allègements journaliers permettront de développer des activités proposées par les collectivités locales, déjà en charge des temps méridiens, péri et extra scolaires (cantine, après la classe, centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances).

3/ Pourquoi parler de rythmes éducatifs et non de rythmes scolaires ?

Les temps d'apprentissage des enfants sont multiples, que l'on pense au rôle de l'école, des collectivités, ou des familles en la matière. Les temps éducatifs des enfants ne se limitent donc pas à leur seule présence en classe. Il faut donc envisager l'ensemble des rythmes éducatifs dans leur globalité et penser la journée de l'enfant en cohérence. Il doit en effet exister des ponts entre ce que l'enfant apprend avec son enseignant, et ce qu'il fait au centre de loisirs ou le soir après l'école, entre ce qu'il fait en classe et les activités artistiques, sportives et de loisirs auxquelles il a accès. C'est aussi un levier pour permettre la réussite éducative de tous, et c'est d'ailleurs l'esprit des projets éducatifs locaux qui ont fait leurs preuves. Il y a également un temps charnière qui ne doit pas être oublié : celui de la pause méridienne qui doit aussi être un temps éducatif.

4/ Ne s'agit-il pas uniquement de transférer une demi-journée sur le mercredi matin ?

Les rythmes actuels pèchent également par un nombre trop faible de jours travaillés dans la semaine comme dans l'année, ce qui induit des coupures trop brutales pour les enfants. Cette réforme permet donc de reconquérir la 9^{ème} demi-journée de classe perdue par les enfants en 2008. Cela avait été fait à l'époque par X. Darcos contre l'avis des syndicats enseignants, de la FCPE, de nombre d'élus, de chronobiologistes, etc. De fait, la réforme Darcos a fait perdre à chaque enfant ½ journée de classe par semaine, soit, sur l'ensemble de la scolarité du primaire, près d'une année complète d'apprentissages ! Ici, la réforme des rythmes portée par le Gouvernement prévoit que la récupération du mercredi matin s'accompagne de la création de temps éducatifs nouveaux, par les collectivités, au bénéfice de tous les enfants.

5/ En quoi diminuer la journée de 3/4h constitue une refondation ?

La journée des enfants est aujourd'hui bien trop lourde. Elle ne correspond pas à leurs capacités d'apprentissage comme l'ont démontré les études des chronobiologistes en la matière. En l'allégeant de près d'une heure chaque jour, sur une journée qui en fait aujourd'hui six, on contribue fortement à revenir à des rythmes plus équilibrés pour les enfants.

6/ Pourquoi rajouter du temps périscolaire alors que l'on juge les journées des enfants bien trop longues ?

Les enfants ne peuvent suivre 6 heures d'apprentissages scolaires (mathématiques, français, etc.) chaque jour dans de bonnes conditions. Par contre, au-delà du temps scolaire, il est tout à fait possible de leur proposer, des activités ludiques, créatives, sportives ou artistiques. L'objectif est donc bien de proposer des temps d'accueil distincts de la classe, pour ne pas sursolliciter les enfants tout en leur permettant de s'épanouir dans d'autres types d'activités.

7/ Comment envisager la nouvelle organisation de la journée ?

Cette question devra être évoquée dans les débats et échanges que le Maire veut avoir avec les Parisiens et qui permettront de préparer cette réforme. Deux modalités de l'organisation de la journée sont possibles :

- Finir les cours à 15h45, au lieu de 16h30 actuellement en proposant des activités éducatives sur la tranche horaire 15h45-16h30, soit un temps d'activités de 3/4h
- Etendre la durée de la pause méridienne, c'est-à-dire le temps du midi, en lui adossant ces 3/4h éducatifs.

8/ Que préconisent les études sur les rythmes des enfants ?

Comme l'a montré le rapport de l'Académie de Médecine paru en 2010, les capacités d'attention et d'apprentissage des enfants progressent au cours de la matinée et diminuent fortement en début d'après-midi. Si elles se renforcent à nouveau autour de 15h, le temps de l'après repas est parmi les moins propices aux apprentissages scolaires fondamentaux.

Dès lors, le temps du midi semble, du point de vue des enfants, constituer un moment sur lequel pourrait être développé des activités éducatives. Cet allongement de la pause méridienne permettrait d'offrir à chaque enfant un temps de restauration plus agréable car plus long, des moments de respiration et des activités de qualité, tout en favorisant un meilleur retour aux apprentissages pour l'après-midi scolaire.

9/ Pourquoi ouvrir ce chantier maintenant ?

Depuis 2008, les syndicats enseignants, la FCPE, les élus de gauche, dénoncent les dégâts causés par la semaine de 4 jours et réclament la remise en chantier de la question des rythmes. Depuis 4 ans, rien n'a été fait et les résultats français dans les enquêtes internationales se détériorent sous l'action conjuguée de

rythmes intenable et des suppressions de postes décidées par la droite. L'augmentation du décrochage et des inégalités scolaires ont ainsi conduit, le président de la République à faire de la refondation de l'école une de ses priorités : oui, il y a urgence à offrir à nouveau aux enfants les conditions d'une éducation, d'une formation, et d'une émancipation réussies.

10/ En quoi cette réforme sera-t-elle utile dans la lutte contre les inégalités ?

L'école de la République s'est construite sur l'idée que l'égalité dans l'accès à l'éducation et à l'émancipation constituait la base de toute justice sociale. Or, nous le savons, les inégalités demeurent, la reproduction sociale est parfois violente, et 150 000 enfants quittent chaque année le système éducatif sans la formation ou les diplômes nécessaires pour leur épanouissement professionnel et personnel.

Certaines causes sont internes à l'école. Le gouvernement s'emploie à les réduire, par exemple en formant à nouveau les enseignants afin qu'ils puissent accomplir au mieux leurs missions, en augmentant le nombre de professeurs pour que les élèves en difficulté ne soient plus laissés de côté, en valorisant le rôle de l'école afin que celle-ci soit davantage respectée.

Par contre, la reproduction sociale se joue aussi largement en dehors du cadre scolaire. Nous savons que grandir dans une famille ayant les ressources pour proposer des activités artistiques, ludiques, éducatives bénéficie pleinement à l'enfant dans sa scolarité ; que valoriser l'apprentissage et la culture dans le cadre familial, bénéficier d'un éveil sportif, savoir que les musées ou les bibliothèques sont accessibles, même sans y aller chaque semaine, peut bénéficier profondément au parcours éducatif d'un enfant.

En proposant 3 heures éducatives hebdomadaires pour tous ses enfants, Paris a donc l'ambition de faire découvrir, donner envie, accroître le champ des possibles pour chaque enfant, quelle que soit son origine. Qu'il s'agisse de découvrir ou pratiquer une activité sportive, de bénéficier d'une initiation au théâtre ou de réaliser des expériences scientifiques ludiques, Paris souhaite donc s'investir pleinement pour renforcer les outils et richesses dont dispose chaque enfant pour se former, apprendre et grandir.

Quels impacts pour les enseignants, les personnels municipaux et les familles ?

11/ Le temps de service des enseignants est-il modifié ?

Avec la réforme des rythmes, celui-ci reste inchangé. Le temps de service de 24h par semaine devant élèves est identique. Ce n'est que sa répartition sur la semaine qui est modifiée. Les temps de travail complémentaires des enseignants (préparation, etc.) seront répartis différemment. En allégeant les journées scolaires, les plages horaires libérées pourraient par exemple faciliter les temps de travail collectif que les enseignants assuraient déjà bien souvent après la classe.

Par ailleurs, en desserrant les journées et en accompagnant davantage les élèves, c'est aussi un fonctionnement apaisé qui leur est proposé. Enfin, le projet éducatif porté par la collectivité aura vocation à se penser en cohérence avec les actions engagées par les enseignants.

Au-delà de la question des rythmes, les enseignants peuvent estimer que d'autres actions doivent être engagées pour l'école et ses personnels. C'est vrai et c'est pourquoi le Gouvernement a fait de l'Education sa priorité, qui se décline en de nombreuses mesures : création de 60 000 postes dans l'Education Nationale dont 1000 postes d'enseignants dès la rentrée 2012, création d'une formation rémunérée pour les enseignants, scolarisation des moins de trois ans, « plus de maîtres que de classes », etc.

12) Quel impact sur les conditions de travail des personnels municipaux ?

Cette réforme va également modifier les rythmes d'intervention des personnels municipaux puisque les agents spécialisés des écoles maternelles et les agents techniques des écoles devront désormais travailler le mercredi matin et, avec les animateurs, intervenir sur un temps allongé la journée. Aussi, la Ville va engager une concertation avec les organisations syndicales de ses personnels pour étudier avec eux les modalités de ces modifications.

13/ Comment feront les familles qui travaillent si leurs enfants sortent du cadre scolaire plus tôt ?

Aucun enfant ne devra quitter l'école à 15h ou 15h30 comme certains ont pu l'évoquer à tort. La réforme ne l'a bien sûr jamais prévu. Si le temps scolaire est allégé sur la journée, les collectivités proposeront des activités éducatives aux enfants, ce qui permet que le temps de sortie de ceux-ci puisse demeurer inchangé.

14/ Le mercredi était une coupure salubre pour les enfants et les familles, permettant du temps collectif ou dédié aux activités annexes (activités ludiques, soin, etc.). Comment feront-elles ?

La matinée supplémentaire entièrement non travaillée n'existait pas en 2008. Pour autant, les enfants pouvaient déjà bénéficier de temps en famille, entre amis, dédiés à des activités ludiques ou à des obligations diverses (soin, etc.). Cette nouvelle organisation de la semaine nécessitera bien sûr des adaptations pour les familles, mais il ne s'agit que de revenir à la semaine de 9 demi-journées qui existait il y a 4 ans.

Par ailleurs, le fait que leurs enfants aient le plus faible nombre de jours de classes par an n'est pas toujours facile à gérer pour les familles, sans même parler des enfants qui n'ont pas la chance de se voir proposer des activités complémentaires, et pour lesquels la coupure du mercredi peut constituer un véritable temps délaissé.

De plus, la récupération de ce temps scolaire comme la création de 3h éducatives supplémentaires permet de favoriser les apprentissages et la réussite éducative de tous. Pour preuve, la FCPE ne s'y est pas trompée et s'est toujours mobilisée en faveur de la récupération d'une matinée de classe.

15/ Ne faudrait-il pas plutôt un accueil matinal des enfants, par exemple dès 8h, pour faciliter la vie des familles travaillant en horaire décalé ou monoparentales ?

Afin de vérifier concrètement si un accueil matinal correspondait aux besoins des parisiens, une expérimentation a été menée en 2011/2012 dans un secteur comptant près d'une dizaine d'écoles du 12^{ème}. Le bilan a été très décevant, très peu d'enfants étant accueillis chaque jour malgré le dispositif mis en place par la Ville (2 animateurs volontaires par accueil, parfois pour 1 ou aucun enfant présent). Par ailleurs, les familles relevant du QF 8 étaient surreprésentées, loin du public identifié comme pouvant nécessiter l'intervention de la collectivité. Cette expérimentation n'a donc pas été reconduite.

Quel projet éducatif pour la collectivité ?

16/ La Ville a-t-elle les ressources pour gérer ces nouveaux temps périscolaires ?

Accueillir des milliers d'enfants sur des temps éducatifs supplémentaires a bien entendu un coût. C'est surtout une véritable politique de gauche, investissant pleinement dans l'avenir et la culture de nos enfants. Des moyens considérables de plusieurs millions d'euros seront mobilisés, tant par la Ville que par le Gouvernement, pour favoriser la réussite éducative de tous et la formation des citoyens de demain.

17/ La Ville est-elle en capacité de bien gérer ce temps supplémentaire ?

Au moment de la pause méridienne comme après l'école, la collectivité connaît un pic d'activité : en plus de ses animateurs permanents, elle a besoin de personnels supplémentaires pour quelques heures uniquement. Ces temps courts ne représentent ni un service ni un salaire complet : il est donc parfois difficile de recruter des personnels stabilisés dans leurs missions.

Sur des temps plus longs des vrais projets peuvent être construits par des agents permanents. Ceux-ci sont alors des professionnels recrutés spécifiquement sur les missions d'animation, ont du temps pour préparer des projets, sont formés et évoluent dans leurs carrières.

Ce sont ces agents qui ont permis de développer des programmes aussi riches que l'Art pour Grandir. Ce sont eux qui font travailler les enfants en lien avec les musées, montent des projets d'éducation à la citoyenneté, ou les sensibilisent sur des sujets aussi divers que l'architecture, la Ville ou l'environnement.

Avec cette réforme qui accroît le temps périscolaire journalier, nous allons donc pouvoir proposer des temps d'interventions allongés à nos personnels, permettant un investissement professionnel dans la durée et la réalisation de projets de qualité.

18/ Beaucoup de structures associatives, souvent au cœur de la vitalité de nos quartiers, proposaient des activités aux enfants le mercredi matin. Ne va-t-on pas menacer leurs activités en leur empêchant d'agir auprès des enfants à ce moment là ?

La réforme des rythmes éducatifs constitue un formidable défi : proposer à 137 000 enfants trois heures d'activités supplémentaires chaque semaine. Bien entendu, le projet éducatif de la Ville s'appuiera avant tout sur les agents municipaux qui le construiront et le feront vivre au quotidien. Ceux-ci sont des professionnels de l'animation, ils seront donc au cœur du projet éducatif proposé aux petits parisiens.

Pour autant, il n'est pas question de se priver des richesses associatives, sportives, artistiques, qui foisonnent à Paris. Celles-ci sont souvent essentielles pour nombre de familles et il ne faudrait pas que la perte de leur activité du mercredi matin les amène à réduire leurs interventions dans notre Ville. Par ailleurs nombre de projets qu'elles proposent à quelques uns gagneraient à voir leur public élargi.

Celles-ci pourront donc, si elles le souhaitent, être associées au projet éducatif parisien. Par exemple, certaines pourraient bénéficier du cadre de l'école pour conduire des activités éducatives, comme cela se fait déjà chaque soir dans les écoles élémentaires de Paris, où les Ateliers Bleus proposés aux élèves, dans des domaines très variés, sont organisés par des associations aux multiples compétences.

19/ Les rumeurs indiquent que les Professeurs de la Ville de Paris vont être supprimés. Qu'en est-il ?

Ces rumeurs existent depuis des années et sont infondées. Pour preuve, en 2013, Paris continue à recruter des nouveaux PVP qui auront vocation à faire leur carrière à la Ville. Les PVP constituent une richesse et une spécificité parisienne qu'il nous faut préserver. Comme l'a indiqué le Maire, il n'y aucune raison pour que Paris néglige la compétence de ses agents dès lors que l'objectif est l'intérêt des enfants.

20/ Sur une Ville complexe comme Paris, ne faudrait-il pas attendre 2014 afin de disposer d'une année supplémentaire pour préparer la réforme ?

La réforme prend son effet à la rentrée 2013 sur tout le territoire national. Ce n'est que sur dérogation, en justifiant de difficultés fondées, que l'Etat peut accorder à une collectivité de la reporter à 2014. Cette mesure est particulièrement destinée aux communes rurales, de montagne, ou concentrant des difficultés, afin de leur laisser le temps nécessaire pour de bâtir un projet de qualité pour garantir, pour tous les enfants, quelle que soit leur commune, un accueil de qualité respectant l'égalité territoriale.

Or, Paris dispose d'atouts considérables de par la diversité de ses interventions et la qualité du service public qu'elle propose, que ce soit en temps périscolaire (centre de loisirs, ateliers bleus sportifs, art pour grandir, etc.) ou en dehors de l'école (centres d'animation, conservatoires, etc.). Elle dispose, pour préparer cette réforme, de ressources que nombre de collectivités nous envie, comme notre réseau de bibliothèques et de médiathèques, les nombreuses interventions de nos animateurs sportifs ou l'existence des musées municipaux tels que Carnavalet ou le Musée d'Art Moderne.

Si on y ajoute la formidable vitalité associative, le défi n'est donc pas tant de créer ex nihilo des structures nouvelles, mais bien de mobiliser l'ensemble des ressources et des talents au service d'un projet éducatif cohérent, riche et varié, au bénéfice de l'ensemble des petits parisiens.

21/ Concrètement, comment doit se préparer la réforme ?

L'aménagement des rythmes éducatifs porté à Paris va se préparer autour de trois temps forts :

1/ Dès ce début d'année 2013, la Ville engage un important temps d'échange avec les Parisiens pour bâtir les grands axes d'un projet éducatif de qualité. Ce moment de dialogue sera très ouvert. En effet, la réforme des rythmes impliquera des changements dans la vie de très nombreux Parisiens : les enfants, les enseignants et les parents bien sûr, mais aussi des milliers de nos agents, leurs familles, nombre d'institutions ou de structures associatives qui recevaient auparavant des enfants le mercredi matin, etc. De fait, au delà du simple cadre scolaire, ce sont les rythmes de notre Ville qui vont être modifiés et chacun doit donc pouvoir y être associé.

Ce temps de dialogue s'étendra de janvier à mars. Il sera notamment structuré autour de grandes réunions publiques, animées par l'exécutif parisien en présence d'experts (chronobiologistes, pédagogues, etc.), et en lien étroit avec le Rectorat de Paris, etc. Une campagne d'information et de communication ainsi qu'un site internet spécialement dédié donneront la possibilité à tous les Parisiens de s'informer, de commenter et de contribuer à la mise en œuvre de rythmes éducatifs adaptés.

2/ En mars, à l'issue de cette importante phase de dialogue, la Ville s'engage pleinement afin de construire localement, au sein de chacune des écoles de Paris et avec l'ensemble des acteurs concernés (mairies d'arrondissement, agents municipaux, enseignants, associations, etc.), la déclinaison du projet éducatif parisien dont bénéficieront les enfants à la rentrée 2013. Ce moment s'accompagne bien entendu d'un temps de dialogue social de la Ville de Paris avec ses agents qui feront vivre au quotidien le projet éducatif parisien.

3/ In fine, la Ville soumettra au Rectorat sa proposition d'organisation de la semaine, elle-même sous tendue par le projet éducatif parisien. Le Rectorat pourra alors prononcer sa mise en œuvre à la rentrée 2013, déclinant ainsi à Paris la réforme des rythmes portée par le Gouvernement.